

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 5 décembre 2024**

**Rapporteur :  
Monsieur Jacques LE ROUX**

**N° 42**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 12/12/2024
- la transmission au contrôle de légalité le : 12/12/2024 (accusé de réception du 12/12/2024)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération*

*44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Décision modificative n°3**

**Les décisions modificatives viennent modifier les autorisations budgétaires initiales pour tenir compte des événements de toute nature susceptibles de survenir en cours d'année tout en respectant l'équilibre du budget.**

\*\*\*

Les dépenses nouvelles détaillées et présentées par budget sont financées soit par :

- des ressources nouvelles (recettes non prévues ou emprunt) ;
- des redéploiements de crédits.

La décision modificative retrace également les ajustements nécessaires aux écritures d'ordre budgétaire liés aux amortissements et à la mise à jour de l'actif.

**I/ Les dépenses nouvelles financées sur le budget principal**

La diminution de l'autofinancement prévisionnel (-113 446€) permet le financement du FPIC et du reversement des attributions de compensations (+50 446€ chapitre 014) et les dépenses nouvelles suivantes :

020.65311.210	Indemnités des élus/nouvelles charges patronales	18 000.00€
---------------	--	------------

Les économies réalisées sur d'autres chapitres financent les dépenses nouvelles suivantes :

325.65748.711	Régularisation imputation budgétaire subvention région / acomptes TDF féminin 2025 (initialement prévus en honoraires)	32 400.00€
338.65748.710	Subventions socio-éducatives (montant total 42 000€ crédits pris sur les honoraires OSU)	29 000.00€

325.2031.17001	AMO schéma directeur des terrains de grands jeux (financée par les crédits travaux équipements sportifs de proximité)	49 200.00€
213.2158.54004	Acquisition jeux pour les aires de jeux des écoles (financée par le crédits travaux paysagers dans les écoles)	3 000.00€
325.2158.77001	Régularisation acquisition matériels sportifs stades (financé par les crédits travaux équipements de proximité)	29 500.00€
020.2158.74102	Matériels hygiène et sécurité non prévu au BP (financé par les crédits travaux hygiène et sécurité)	10 000.00€
024.2148.64012	Travaux local escrime rue de Kerfily (financé par les crédits travaux dans les écoles)	6 495.00€
024.2158.74007	Matériels électriques pour les manifestations publiques (financés par les crédits travaux dans les écoles)	13 100.00€
322.2031.44032	Indemnités de concours/candidats non retenus stade de Penvillers (financés par les crédits travaux stade de Penvillers)	90 000.00€

Les crédits prévus pour les projets du budget participatif et inscrits au chapitre 23 sont répartis de la façon suivante :

222.2188.35001	Bornes de propreté canines	1 910.00€
511.2158.54017	Dalles pour mobilier aire de jeux Kervouyec	4 187.00€

## **II/ Les dépenses nouvelles financées sur les budgets annexes**

### **Sur le budget annexe parkings en ouvrage**

La diminution de l'autofinancement prévisionnel (- 149 206.30€) et les économies réalisées sur d'autres chapitres permettent le financement de la dépense nouvelle suivante :

2158.85017	Matériel pour aménagement futur parking M. Gloaguen	210 000.00€
------------	---	-------------

## **III/ Les inscriptions nécessaires aux écritures d'ordre**

### **Sur le budget principal**

Des ajustements sont nécessaires en dépenses et en recettes pour émettre les écritures d'ordre des dotations aux amortissements et aux provisions et des avances sur marchés.

Dotations aux amortissements et aux provisions (chapitres D042 et R040)	45 000.00€
Ecritures d'ordre / régularisation avances sur marchés (chapitres R041 et D041)	30 000.00€

\*\*\*

Après avoir délibéré (49 suffrages exprimés, dont 11 voix contre et 38 voix pour), le conseil municipal décide de modifier les montants des votes des chapitres du budget primitif tel qu'il est précisé ci-dessus.